



321

P



NP



DM42.2

Projet de parc éolien Nicolas-Riou dans
les MRC des Basques et de Rimouski-
Neigette 6211-24-085



Trois-Pistoles, le 16 juin 2015

Monsieur Pierre Arcand, ministre
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec
5700, 4^e avenue Ouest
Québec (Québec) G1H 6R1

Objet : Demande conjointe de partage des revenus de baux d'éoliennes du parc éolien Nicolas-Riou situé dans le territoire ancestral de la PNMV, le TNO des Basques et la MRC de Rimouski-Neigette

Monsieur le Ministre,

Le 26 janvier 2015, la MRC des Basques vous a fait parvenir une demande concernant le sujet ci-dessus mentionné. Une démarche similaire a été entreprise par la Première Nation Malécite de Viger via les consultations en lien avec le projet de parc éolien.

Nous nous permettons de réitérer notre demande, cette fois de façon conjointe, afin de vous confirmer formellement notre démarche commune qui vise à obtenir un partage des droits de baux d'éoliennes avec le gouvernement du Québec dans le but d'assurer la gestion et la mise en valeur du Parc Régional Inter-Nations. Vous trouverez en pièce jointe une copie de l'entente entre nos deux organisations signée le 19 août 2014 et démontrant le sérieux de notre partenariat dans ce dossier.

Espérant que vous comprendrez l'importance d'un tel apport financier dans le cadre du développement de notre projet de développement territorial, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.

Amélie Larouche
Chef conseillère
Première Nation Malécite de Viger

Bertin Denis
Préfet
MRC des Basques

- p. j. résolution adoptée par la MRC des Basques le 27 mai 2015
résolution adoptée par la Première Nation Malécite de Viger le 26 mai 2015
copie de la lettre transmise par la MRC le 26 janvier 2015
copie de l'entente particulière sur la gestion et la mise en valeur du Parc Régional Inter-Nations
- c. c. Ministère de l'Énergie et ressources naturelles – Direction BSL
Monsieur Jean D'Amour, ministre